

Communiqué de presse

TARMED: le projet d'ordonnance menace les groupes de patients les plus vulnérables – H+ exige la mise en œuvre de la révision totale

Berne, le 21 juin 2017. Le projet d'ordonnance du Conseil fédéral pour TARMED péjore encore davantage la structure tarifaire. Les premiers à être touchés par cette intervention inappropriée de la Confédération dans le tarif sont les enfants, les malades psychiques et les personnes âgées. Ce projet alourdira les déficits dans le secteur ambulatoire des hôpitaux et des cliniques, dont le financement est déjà insuffisant. Après le récent arrêt rendu par le Tribunal cantonal de Lucerne, H+ réclame un moratoire sur l'intervention dans TARMED et s'en tient à la révision totale de la structure qu'elle a soumise en 2016 au gouvernement. Cette solution est structurée de manière appropriée et calculée d'après les règles applicables en économie d'entreprise.

Le projet d'ordonnance du Conseil fédéral pour le TARMED entraîne une nouvelle dégradation de la structure tarifaire actuelle. Des domaines déjà sous-évalués, comme la pédiatrie ou les urgences, voient leur situation empirer. Le tarif proposé n'est ni structuré de manière appropriée, ni calculé d'après les règles applicables en économie d'entreprise comme l'exige la loi. H+ est avant tout indignée que la proposition de la Confédération reprenne très largement les demandes des assureurs, qui sont fondées sur des estimations, des données de facturation et une volonté de rationnement.

La requête de H+ est entre les mains de la Confédération depuis le 3 novembre 2016. Elle repose sur les connaissances médicales et sur des données de coûts fondées économiquement. Pourtant, l'OFSP n'a tenu aucun compte de cette nouvelle structure tarifaire proposée par les hôpitaux et les cliniques.

Un jugement déterminant constate que l'intervention dans TARMED est illégale

La Confédération avait déjà commis la même erreur en 2014 avec sa première intervention. Elle avait taillé de manière indifférenciée dans les prestations spécialisées, afin de redistribuer aux médecins de famille les 200 millions de francs économisés. En mai 2017, cette motivation d'ordre exclusivement politique a été jugée illégale par le Tribunal cantonal de Lucerne en première instance. H+ se réjouit de ce jugement, par lequel les juges lucernois rappellent au Conseil fédéral, et à l'OFSP, les règles à respecter lors d'une intervention à titre subsidiaire et, partant, que le droit prime sur la politique.

La deuxième intervention dans le tarif est elle aussi contraire à la loi, car elle n'est ni structurée de manière appropriée ni calculée d'après les règles applicables en économie d'entreprise. Les données des coûts effectifs des fournisseurs de prestations n'ont en effet pas été prises en considération. H+ demande au Conseil fédéral de tirer les conséquences des considérants du jugement lucernois et exige que la Confédération gèle immédiatement sa prochaine intervention. Selon le directeur de l'association, Bernhard Wegmüller, il n'est pas acceptable que la Confédération adapte à nouveau de manière inappropriée un tarif qui ne respecte déjà pas la

Rationnement pour les groupes de patients les plus vulnérables

En imposant des restrictions arbitraires, le projet d'ordonnance pour TARMED ouvre la voie au rationnement. Selon H+, la forte réduction des durées octroyées aux médecins pour les clarifications préliminaires et les traitements est un problème important. Les enfants, les malades psychiques et les personnes âgées, qui pour être bien soignés requièrent davantage de temps, seront particulièrement touchés par ce rationnement. Dans de telles conditions, des interventions en clinique de jour et des programmes de traitement ambulatoire en psychiatrie ne pourront plus être supportés financièrement par les hôpitaux. H+ réclame donc instamment que ces limitations soient supprimées.

L'intervention affaiblit encore le partenariat tarifaire et ne tient pas la route

Le 3 novembre 2016, après de quatre ans de travaux, H+ a remis au Conseil fédéral pour fixation une nouvelle structure tarifaire pour les prestations médicales ambulatoires, appropriée et calculée dans le respect d'une saine gestion économique. H+ a ainsi offert la possibilité au Conseil fédéral de mettre en consultation, sans grand investissement, une structure actualisée et tournée vers l'avenir. Le gouvernement n'a pas saisi cette chance de prendre un nouveau

La première intervention subsidiaire de la Confédération dans le TARMED, en 2014, avait déjà montré que les interventions des autorités n'incitent pas les partenaires tarifaires à négocier des solutions entre eux. Avec la présente intervention en faveur des assureurs, ces derniers n'auront plus guère d'intérêt à soutenir une révision totale.

En intervenant dans le tarif, le Conseil fédéral souhaite réduire les dépenses à la charge de l'assurance-maladie sociale. Mais cela ne tient pas la route, car l'augmentation du volume des prestations dans le domaine ambulatoire s'explique avant tout par l'évolution démographique et par les progrès de la médecine. L'innovation dans ce secteur permet de réaliser davantage d'interventions en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire. C'est bien pour les patients et cela correspond à une exigence politique, puisqu'il est plus avantageux de prendre en charge un patient en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire. Limiter massivement les prestations et procéder à des réductions dans le tarif ambulatoire, comme le propose la Confédération, empêchera ce transfert souhaitable médicalement et ira à sens contraire de l'injonction politique de faire primer l'ambulatoire sur le stationnaire.

Interlocuteur pour les médias

Bernhard Wegmüller, directeur Tél. B.: 031 335 11 00

Mobile: 079 635 87 22

E-mail: bernhard.wegmueller@hplus.ch

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe 225 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux – répartis sur 369 sites – en tant que membres actifs et près de 170 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. A travers ses institutions membres, H+ représente quelque 200'000 personnes actives.